

démos

Bulletin d'information démographique



Age
Ville
Décès
Famille
Divorce
Mariage
Mobilité
Femmes
Etat civil
Hommes
Immigrés
Fécondité
Etrangers
Nuptialité
Population
Emigration
Divortialité
Immigration
Vieillesse
Espérance de vie
Naturalisation
Nationalité
Naissance
Habitants
Migration
Domicile
Suisses
Enfants

Indicateurs démographiques de l'enfance et des relations entre générations

Philippe Wanner
Laboratoire de démographie,
Université de Genève

1/2006



Office fédéral de la statistique
Bundesamt für Statistik
Ufficio federale di statistica
Uffizi federal da statistica
Swiss Federal Statistical Office

OFS BFS UST

Neuchâtel, 2006

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0 Bases statistiques et produits généraux
- 1 Population
- 2 Espace et environnement
- 3 Vie active et rémunération du travail
- 4 Economie nationale
- 5 Prix
- 6 Industrie et services
- 7 Agriculture et sylviculture
- 8 Energie
- 9 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Transports et communications
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Protection sociale
- 14 Santé
- 15 Education et science
- 16 Culture, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable et disparités régionales et internationales

Table des matières

1	Introduction	3
2	Données et méthodes	4
3	Les caractéristiques familiales au moment où l'enfant naît	6
4	Les caractéristiques de la naissance et ses conséquences	9
5	Principaux événements démographiques caractérisant l'enfance	21
6	L'enfant et ses parents en 2000	27
7	Conclusion	30
8	Bibliographie	32

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: Elisabeth Aebischer
Section Démographie et migration, OFS, tél. 032 713 67 11, e-mail: info.dem@bfs.admin.ch

Réalisation: Section Démographie et migration, OFS

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 239-0601

Prix: 7 francs (TVA excl.)

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 1 Population

Langue du texte original: Français

Page de couverture: typisch gmbh, Berne

Graphisme/Layout: OFS

Copyright: OFS, Neuchâtel 2006
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée

ISBN: 3-303-01220-2

1 Introduction

Source de profondes modifications, la famille donne lieu, en ce début du 21^e siècle, à de nombreux questionnements et à diverses analyses sociologiques et démographiques (par exemple Kellerhals et Widmer, 2005; Fux, 2005). L'enfance fait également l'objet de différentes études pluridisciplinaires, organisées en particulier dans le cadre du Programme national 52 du Fonds national pour la recherche scientifique intitulé «L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation». Cependant, cette première étape de la vie ne donne pas lieu à des mesures statistiques très développées pour l'instant.

En effet, les outils statistiques ont traditionnellement été orientés de manière à saisir les caractéristiques de la population active (âgée de 15 à 64 ans), dont les membres sont considérés comme étant les principaux acteurs économiques. Les conditions de l'enfance n'ont que très rarement donné lieu à des enquêtes spécifiques, ceci d'autant plus que le recueil de données, dans cette population, souffre de différentes limites liées au fait que les moins de 15 ans ne peuvent pas toujours être interrogés directement.

Pourtant, les conditions dans lesquelles l'enfance se déroule se modifient progressivement et se diversifient, provoquant de nombreux questionnements. Pour leur part, les relations entre enfants et parents se complexifient, et il n'existe pas un seul modèle de transferts intergénérationnels. Certains événements pouvant survenir durant l'enfance, tels le divorce des parents ou la naissance d'un frère ou d'une sœur, sont susceptibles d'interagir sur le développement de l'enfant et le déroulement de sa vie. Ce sont ces événements qui font l'objet de la présente étude¹. Par différentes approches statistiques, on visera dans le cadre de celle-ci:

- 1) à mesurer l'incidence de différents événements liés à l'enfance;
- 2) à décrire les facteurs amplifiant ou freinant l'occurrence de ces événements, et à discuter leurs conséquences pour l'enfance et les relations entre générations.

¹ Etude effectuée dans le cadre d'un projet pour le Fonds National pour la Recherche scientifique, Berne. Programme national de recherche 52 (PNR52). Projet no 405240-69065 co-financé par l'Office fédéral de la statistique.

2 Données et méthodes

2.1 Données utilisées

On utilise ici deux séries de données statistiques exhaustives:

- 1) la statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT). Constituant depuis 1871 l'un des principaux piliers de la statistique démographique suisse, elle recueille différentes informations, transmises par les officiers d'état civil ou les tribunaux, sur les naissances vivantes, les mariages, les divorces, les décès, les reconnaissances de paternité (pour des enfants nés hors mariage), les adoptions et les mortinaissances. Ces données anonymes se présentent sous la forme d'un enregistrement par événement. Suite notamment à la dernière révision de cette statistique en 1998 (décrite par Heiniger, 1996), ces données autorisent différentes analyses longitudinales. Ainsi, elles ont été reclassées dans cette étude de manière à pouvoir disposer d'informations sur les événements d'état civil caractérisant chaque personne vivant en Suisse (cf. Wanner, 2001 pour une présentation méthodologique);
- 2) les recensements fédéraux de la population de 1970 à 2000. Ceux-ci fournissent entre autres des données exhaustives sur les ménages avec enfant(s). Le dernier recensement, en particulier, permet d'appréhender certains aspects des interactions entre générations puisqu'il donne, pour chaque adulte, la date de naissance de ses enfants et la date du dernier changement d'état civil.

Les données du recensement 2000 ont en outre été appariées à certaines données de l'état civil, afin de disposer d'informations à la fois sur les événements démographiques (la naissance d'un enfant, le mariage) et sur le contexte socioéconomique dans lequel ces événements ont lieu. Ces appariements ont été effectués en recourant à des variables non modifiables (le sexe, la date de naissance, la date de naissance du conjoint), tout en respectant l'anonymat des données.

2.2 Approches utilisées

L'approche adoptée dans cette étude repose, d'une part, sur une analyse «transversale» de l'enfance visant à présenter la situation de vie des enfants à un moment donné (par exemple en 2000). D'autre part, l'appariement des données de l'état civil et du recensement permet de décrire l'enfance selon un axe longitudinal et rétrospectif.

2.3 Les thèmes abordés

Les thèmes abordés dans cette publication sont les suivants:

- 1) la situation familiale des nouveau-nés entre 1970 et 2000 (chapitre 3);
- 2) les conséquences, pour l'enfant, du contexte dans lequel la naissance a lieu. Le contexte est défini par différents indicateurs disponibles selon l'état civil. Sont considérés dans cette étude (chapitre 4):
 - les enfants nés d'un couple non marié;
 - les enfants nés d'une conception préuptiale, régularisée par le mariage;
 - les enfants nés d'une mère adolescente;
 - les enfants nés d'une mère quadragénaire;
 - les enfants d'un couple binational (un ressortissant suisse, un ressortissant étranger);
- 3) la probabilité de survenance de plusieurs événements «démographiques» marquant la vie des enfants: la naissance d'un frère ou d'une sœur; le divorce des parents; le décès d'un ou des deux parents (chapitre 5);
- 4) la situation de vie en Suisse autour de 2000 qui caractérise l'enfance, de la naissance jusqu'à l'âge de 14 ans. On a en particulier privilégié la description de la situation familiale des jeunes dont les parents sont séparés (chapitre 6).

3 Les caractéristiques familiales au moment où l'enfant naît

La situation familiale des nouveau-nés peut être analysée en considérant les déclarations effectuées par les parents à la date des recensements de la population. Afin de se limiter aux enfants nouvellement nés, on retient, dans le tableau T1, les ménages comprenant un ou plusieurs enfants nés au cours de l'année, âgés de 0 à 11 mois exacts².

Des modifications significatives du contexte de vie peuvent être notées entre 1970 et 2000. Elles sont liées aux lentes transformations des modes de vie familiale. La proportion de ménages constitués d'un couple non marié et comprenant un enfant né durant l'année a ainsi augmenté rapidement au cours des deux décennies écoulées, tout en restant minoritaire. Entre 1980 et 2000, cette proportion a été multipliée par quatre pour atteindre 5,7%³. Quant à celle des enfants nouveau-nés vivant dans un ménage monoparental, elle est passée de 1,2% à 5,6% entre 1970 et 2000.

Alors qu'en 1970 la quasi-totalité (97%) des ménages comprenant un nouveau-né étaient dirigés⁴ par une personne active occupée à plein temps (seul 1% par une personne professionnellement non active), désormais, l'activité à temps partiel, le chômage, voire l'inactivité concernent au total 14% des ménages⁵. Bien que ces situations restent minoritaires, leurs tendances à la hausse indiquent une diversification des contextes économiques du ménage dans lequel l'enfant naît. En particulier, l'augmentation relative des actifs à temps partiel pourrait être l'indicateur d'une évolution vers des responsabilités parentales et des tâches d'éducation mieux partagées entre les conjoints.

Conséquence probable de l'augmentation de l'âge moyen des parents au cours des trente dernières années et de l'amélioration des conditions de logement, l'enfant arrive désormais dans un logement en moyenne plus grand qu'il y a trente ans et comprenant un nombre plus élevé de pièces. Deux ménages parentaux sur trois disposent, aujourd'hui, d'au moins quatre pièces à la naissance de leur enfant, contre moins d'un sur deux il y a trente ans.

Le tableau T2 fournit, pour l'année 2000, quelques informations complémentaires sur la configuration professionnelle des deux parents durant la première année de vie de l'enfant. Seuls les enfants nés en 2000 et vivant au sein d'un ménage dirigé par un couple sont retenus.

² Les recensements ont lieu début décembre.

³ Aucune donnée comparable n'est disponible pour 1970.

⁴ Afin d'assurer la comparabilité des données entre les différents recensements, on a utilisé les registres harmonisés des ménages qui se rapportent, pour différents indicateurs, à la personne de référence du ménage (en règle générale le père).

⁵ Cette évolution est vérifiée même après prise en compte du type de ménage dans lequel l'enfant naît.

T 1* Situation familiale des enfants nés durant l'année du recensement, de 1970 à 2000 (en %)

	1970	1980	1990	2000
Type de ménage				
Couple marié	98,8	96,9	94,0	88,8
Couple non marié	...	1,4	3,1	5,7
Ménage monoparental	1,2	1,7	3,0	5,6
Statut d'activité de la personne de référence				
Actif occupé à plein temps	97,4	95,6	93,3	85,9
Actif occupé à temps partiel	1,4	2,1	3,9	6,8
Autre actif occupé	0,1	0,2	0,2	2,8
Au chômage	0,0	0,4	1,0	2,0
Non actif	1,0	1,7	1,6	2,5
Statut professionnel de la personne de référence				
Indépendant, salarié propriétaire	13,2	13,3	15,3	18,1
Collaborateur familial	1,1	1,2	2,6	2,0
Apprenti	0,1	0,2	0,2	0,1
Salarié avec fonction dirigeante	5,2	7,9	7,6	7,7
Salarié avec d'autres fonctions	80,4	77,3	74,3	72,2
Catégorie socioprofessionnelle¹ de la personne de référence				
Dirigeant	...	1,3	1,5	3,8
Profession libérale	...	1,1	1,4	1,8
Indépendant	...	12,3	13,4	13,5
Cadre, ingénieur	...	12,2	13,8	16,7
Profession intermédiaire	...	12,7	25,7	26,2
Employé	...	19,8	13,1	13,9
Ouvrier	...	23,3	18,4	14,1
Ouvrier non qualifié	...	17,3	12,8	10,0
Nombre de pièces du logement				
Une	2,0	0,9	1,4	1,2
Deux	11,9	5,7	5,9	5,5
Trois	39,6	35,1	28,6	25,1
Quatre	25,9	33,8	35,6	35,4
Cinq et plus	20,5	24,6	28,4	32,8
Équipement du logement				
Cuisine	96,1	98,0	97,5	98,1
Cuisinette	3,1	1,7	2,4	1,6
Ni cuisine, ni cuisinette	0,8	0,3	0,2	0,2

¹ En 1970, on parlait de position dans la profession.
A l'exclusion des valeurs manquantes.

Source: OFS, Recensement fédéral de la population, 1970–2000

T2* Statut de l'homme et de la femme sur le marché du travail, dans les couples où un enfant est né en 2000 (en %)

	Homme et femme actifs occupés	Homme actif occupé, femme non active	Homme non actif, femme active occupée	Autres configurations
Age de la mère				
Moins de 20 ans	25,7	43,0	0,8	30,4
20–24 ans	42,9	36,9	1,1	19,1
25–29 ans	46,0	43,4	0,8	9,9
30–34 ans	47,5	44,9	0,8	6,8
35–39 ans	49,5	42,5	1,3	6,7
40 ans et plus	48,0	42,3	1,6	8,1
Nationalité de l'enfant				
Suisse	46,4	48,3	0,7	4,6
Etrangère	47,7	32,6	1,5	18,1
Rang de naissance de l'enfant				
Premier rang	51,8	37,3	1,1	9,9
Deuxième rang	45,2	45,7	0,8	8,2
Troisième rang	40,4	50,8	0,9	7,9
Quatrième rang	36,7	52,6	0,7	10,0
Cinquième rang	36,5	47,9	1,5	14,1

A l'exclusion des valeurs manquantes. Seuls les enfants vivant dans un couple avec deux parents sont retenus dans ce tableau.

Source: OFS, Recensement fédéral de la population, 2000

Quel que soit l'âge de la mère, excepté lorsqu'elle est âgée de moins de 20 ans, les deux modèles, «traditionnel» (homme exerçant une activité, femme professionnellement inactive) et «moderne» (homme et femme actifs) présentent actuellement des proportions entre 40% et 50% chacune. Les différences observées entre ménages suisses et ménages étrangers (chez qui, le modèle traditionnel est moins fréquent) s'expliquent par une forte déclaration de personnes à la recherche d'un emploi parmi certains groupes d'étrangers et par le fait que, dans certaines collectivités migrantes (du Sud de l'Europe), la migration est fortement ancrée dans un projet professionnel. Il est dès lors d'usage que les deux parents soient actifs, même au moment de la naissance des enfants (Wanner et al., 2005).

Intéressantes également sont les variations dans les distributions selon le type de modèle en fonction du rang de naissance, variations qui montrent qu'à mesure que la famille s'agrandit, l'exercice d'une activité professionnelle pour la mère, parallèlement à celui du père, est de plus en plus difficile. Parmi les femmes ayant vécu une cinquième naissance, la proportion des actives occupées est de quinze points inférieure à celle des femmes ayant enregistré la naissance de leur premier enfant.

La diversification progressive des contextes familiaux dans lesquels l'enfant naît ainsi que l'amélioration moyenne des conditions de logement et de la situation socioéconomique des parents représentent, dès lors, les principales tendances observées au cours des trois dernières décennies. Le cadre de vie des nouveau-nés est appréhendé ici de manière générale, sans mise en évidence de schémas pouvant être propres à des groupes spécifiques (par exemple les ménages ayant eu un enfant tôt dans leur vie). Or, il est suspecté que certaines caractéristiques de la naissance peuvent influencer le déroulement de l'enfance. Ce point sera abordé dans le chapitre suivant.

4 Les caractéristiques de la naissance et ses conséquences

Les liens entre le contexte de la naissance et le déroulement de l'enfance peuvent être appréciés en considérant les naissances vivantes survenues avant 2000, pour lesquelles l'enfant a été identifié à la fois dans la statistique du mouvement naturel de la population et dans le dernier recensement. Cette mise en relation des informations sur la naissance et la situation au recensement permet de présenter le cadre de vie des enfants, appréhendé par des indicateurs figurant dans le recensement, en fonction de différents paramètres de la naissance définis, pour leur part, par la statistique du mouvement naturel de la population.

En utilisant les variables disponibles et communes aux fichiers des naissances vivantes et du recensement (l'année de naissance de l'enfant, celle des parents, etc.), il est possible d'identifier 83 % des naissances vivantes ayant eu lieu en Suisse entre 1987 et 2000. Les enfants sont âgés, à cette date, de 0 à 13 ans. Sont particulièrement difficiles à identifier les enfants ne vivant pas au sein d'un ménage familial ou résidant de manière clandestine en Suisse. Les enfants décédés en bas âge ou ayant émigré avec leurs parents ne peuvent évidemment pas non plus être présents dans le recensement. Dès lors, sont exclus de l'analyse certains enfants présentant une trajectoire familiale et migratoire spécifique, et a contrario sont retenus en premier lieu des enfants montrant une faible mobilité résidentielle.

Cinq «états», définis par les données de la statistique du mouvement naturel de la population et susceptibles d'interagir avec le déroulement de l'enfance, sont considérés ici: (1) l'enfant né hors mariage; (2) l'enfant né d'une conception pré-nuptiale, régularisée par le mariage; (3) l'enfant né d'une mère adolescente; (4) l'enfant né d'une mère quadragénaire; (5) l'enfant né d'un couple binational. Pour chacune de ces catégories, le déroulement de l'enfance est appréhendé, à l'aide de différents indicateurs, en comparant leur situation au recensement 2000 au groupe de référence constitué, arbitrairement, de l'ensemble des naissances vivantes. Dans le cas des naissances hors mariage, on s'intéresse en outre à deux événements associés: la reconnaissance de l'enfant par le père et l'éventuel mariage des parents.

4.1 La naissance hors mariage et ses suites

La situation de vie en 2000 des enfants nés hors mariage

Bien que minoritaire, la naissance hors mariage représente un phénomène en expansion. Près de 82'000 enfants sont nés hors mariage en Suisse entre janvier 1987 et fin novembre 2000, dont 64'000 ont pu être identifiés dans le recensement 2000. La distinction entre naissances hors mariage et naissances au sein d'un couple marié n'est pas simplement d'ordre juridique. De nombreuses études ont montré que le fait de naître de parents non mariés peut constituer un facteur indirect de risque pour l'enfant, en ce qui concerne notamment les risques de mortalité infantile ou de mortinatalité (Gourbin et Masuy-Stroobant, 1995). D'où l'intérêt de vérifier le contexte dans lequel se sont déroulées les naissances hors mariage en Suisse, mais aussi et surtout leurs conséquences pour l'enfant et sa famille.

Selon le recensement 2000, les enfants nés hors mariage passent leur enfance dans des ménages de trois types, répartis de manière équilibrée. Ces enfants (âgés entre 0 et 13 ans en 2000) vivent pour un tiers au sein d'un ménage dirigé par un couple ayant «légitimé» sa situation matrimoniale (couple marié), pour un tiers au sein d'un ménage géré par un couple non marié, et pour un troisième tiers au sein d'un ménage monoparental (tableau T3). La naissance hors mariage constitue un facteur essentiel de «risque» de se retrouver dans un ménage dans lequel l'un des parents est absent.

T3* Contexte familial dans lequel l'enfant grandit, selon la caractéristique de la naissance¹ (en %)

	Couple marié avec enfant(s)	Couple non marié avec enfant(s)	Ménage monoparental	Effectif
Ensemble des naissances	91,3	2,6	6,1	941 056
Né hors mariage	36,0	28,9	35,0	63 578
Conception préuptiale	94,1	0,8	5,1	103 391
Mère adolescente	78,2	7,5	14,3	8 189
Mère de 40 ans et plus	84,8	4,4	10,8	18 218
Couple mixte (nationalité)	92,4	0,8	6,8	89 251

¹ Enfants nés entre 1987 et 2000, pour lesquels l'information sur le recensement a pu être identifiée. A l'exclusion des autres types de ménages.

Source: OFS, Recensement fédéral de la population, 2000

T4* Contexte socioéconomique du ménage dans lequel l'enfant grandit, selon la caractéristique de la naissance¹ (en %)

	Ensemble des naissances	Né hors mariage	Conception pré-nuptiale	Mère adolescente	Mère de 40 ans et plus	Couple mixte (nationalité)
Statut d'activité de la personne de référence						
Actif occupé	97,0	88,8	97,7	91,0	94,2	96,6
Sans emploi	1,1	4,3	0,9	4,5	1,8	1,4
Non actif	1,8	6,9	1,4	4,5	4,0	2,0
Taux d'activité de la personne de référence						
Plein temps	91,3	71,8	90,3	91,7	86,1	89,7
70% et plus	3,6	10,7	4,2	2,5	5,5	4,0
50-69%	2,5	9,5	2,7	2,4	4,0	3,2
20-49%	1,4	4,5	1,5	1,6	2,2	1,7
Moins de 20%	0,8	2,0	0,8	1,0	1,4	0,8
Partiel, sans autre indication	0,5	1,5	0,5	0,8	0,8	0,6
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence						
Dirigeant	3,9	2,9	3,5	3,4	4,9	3,6
Profession libérale	2,5	2,5	2,3	0,2	6,3	2,4
Agriculteur, artisan, indépendant	17,1	16,4	17,3	10,2	18,1	13,1
Cadre supérieur	15,4	11,9	14,6	2,2	22,9	17,0
Cadre moyen	26,2	23,8	26,8	13,9	22,4	26,3
Employé	13,0	21,2	14,3	14,4	10,7	15,8
Ouvrier qualifié	12,4	10,5	14,3	21,1	6,8	11,7
Ouvrier non qualifié	9,4	10,7	6,8	34,6	7,9	10,0
Plus haute formation des parents						
Aucune	2,1	2,3	1,2	9,4	2,5	1,5
Primaire	15,1	18,5	11,6	44,5	14,1	15,4
Secondaire	48,9	53,3	54,2	39,1	38,8	48,0
Tertiaire	33,9	26,0	33,0	7,0	44,6	35,1
Formation de la mère						
Aucune	2,5	2,5	1,5	11,6	3,0	1,5
Primaire	21,4	23,2	18,6	61,8	20,5	18,5
Secondaire	62,2	57,1	65,8	25,5	48,3	60,0
Tertiaire	13,9	17,2	14,1	1,0	28,2	19,9

¹ Enfants nés entre 1987 et 2000, pour lesquels l'information sur le recensement a pu être identifiée.

Sources: OFS, Recensement fédéral de la population et BEVNAT

Les caractéristiques professionnelles de la personne de référence du ménage dans lequel l'enfant vit montrent un faible taux d'activité. Cela s'explique en partie par le fait que ce dernier réside, dans un tiers des cas, dans un ménage monoparental, le plus souvent dirigé par une mère pour qui la naissance de l'enfant interfère sur l'activité professionnelle. Ainsi, la proportion d'enfants dont la personne de référence du ménage⁶ n'est pas active est de 7%, alors que 4% des personnes de référence sont à la recherche d'un emploi. 72% de ces personnes sont actives à plein temps. Leur niveau socio-professionnel est légèrement plus faible que pour l'ensemble des parents, ce qui s'explique par le faible niveau de formation du ménage⁷. En revanche, le niveau de formation de la mère présente une forte diversité de situation avec deux groupes dominants: une proportion élevée de mères n'ont qu'une formation élémentaire (primaire) alors qu'une part également élevée de mères présentent un niveau de formation tertiaire (tableau T4). Les naissances hors mariage se rencontrent dans des populations situées aux deux extrémités de l'échelle sociale.

⁶ Cf. note 3.

⁷ Estimé par le niveau de formation le plus élevé dans le couple des parents.

Les indicateurs du logement, dans le recensement 2000, ne sont pas seulement peu nombreux, mais ils ne fournissent qu'une image imparfaite du confort du lieu de vie. Néanmoins, à la lumière des informations sur le taux de propriétaires, le loyer mensuel payé (par les locataires), le nombre de pièces et la surface du logement, le constat d'un moindre confort du logement pour les enfants nés d'un couple non marié peut être établi. Plus petit, comprenant moins de pièces, le logement présente cependant un loyer ne s'écartant pas de celui des couples avec enfant(s) (tableau T5). En outre, les enfants nés hors mariage sont surreprésentés dans les régions lémanique et zurichoise, et plus encore dans les centres des agglomérations. Le phénomène est en revanche beaucoup moins fréquent dans les régions rurales ou périphériques. Dès lors, l'enfant né d'un couple non marié grandit souvent dans des centres urbains (tableau T6).

T5* Caractéristiques du logement dans lequel l'enfant grandit, selon la caractéristique de la naissance¹ (en %)

	Ensemble des naissances	Né hors mariage	Conception pré-nuptiale	Mère adolescente	Mère de 40 ans et plus	Couple mixte (nationalité)
Présence d'une cuisine dans le logement						
Oui	98,6	98,0	98,5	97,9	98,4	98,3
Non (ou seulement cuisinette)	1,4	2,0	1,5	2,1	1,6	1,7
Surface de l'appartement						
Moins de 49 m ²	1,3	2,8	1,2	4,7	1,3	1,2
50 à 99 m ²	35,7	52,0	37,4	70,8	31,8	43,4
100 à 149 m ²	35,5	30,1	37,6	19,0	34,4	35,8
150 à 199 m ²	18,0	10,1	16,1	3,9	18,7	13,2
200 m ² ou plus	9,5	5,1	7,6	1,7	13,7	6,4
Nombre de pièces en francs						
Une	0,7	1,3	0,6	1,8	0,8	0,7
Deux	2,3	5,1	2,3	6,9	2,4	2,3
Trois	15,6	27,7	16,7	38,0	15,2	18,6
Quatre	35,0	35,9	38,3	37,9	30,0	40,9
Cinq et plus	46,4	30,0	42,1	15,4	51,5	37,5
Loyer mensuel						
1– 399	1,0	1,5	0,9	1,4	1,3	0,9
400–599	4,0	4,9	3,4	7,0	4,6	3,3
600–999	28,3	30,3	24,7	45,1	24,8	24,5
1000–1999	58,3	56,1	62,0	45,3	53,4	62,3
2000 ou plus	8,4	7,2	9,0	1,3	16,0	9,0
Statut de propriété						
Locataire	55,1	76,3	59,9	89,1	49,5	67,3
Propriétaire	44,9	23,7	40,1	10,9	50,5	32,7

¹ Enfants nés entre 1987 et 2000, pour lesquels l'information sur le recensement a pu être identifiée.

Sources: OFS, Recensement fédéral de la population et BEVNAT

T6* Lieu où l'enfant grandit, selon la caractéristique de la naissance¹ (en %)

	Ensemble des naissances	Né hors mariage	Conception pré-nuptiale	Mère adolescente	Mère de 40 ans et plus	Couple mixte (nationalité)
Grandes régions						
Région lémanique	17,6	20,8	15,9	14,0	21,6	24,8
Espace Mittelland	23,3	22,7	26,1	21,6	20,4	18,8
Suisse du Nord-Ouest	13,3	13,3	13,2	16,3	13,2	12,4
Zurich	15,3	17,1	15,7	18,4	18,7	18,6
Suisse orientale	16,2	13,8	15,3	17,5	12,5	12,9
Suisse centrale	10,6	7,6	10,5	9,2	8,4	6,2
Tessin	3,7	4,5	3,2	2,9	5,3	6,2
Zones urbain/rural						
Ville-centre d'une agglomération	22,6	33,9	22,7	33,8	28,8	29,3
Autre commune d'agglomération	44,8	42,0	44,5	39,5	46,1	49,5
Ville isolée	0,9	0,8	0,9	0,8	0,7	0,7
Commune rurale	31,7	23,3	31,9	25,9	24,4	20,5
Types de communes						
Centres (CEN)	23,6	34,8	23,7	35,6	29,5	29,6
Communes suburbaines (SUB)	29,1	28,4	28,4	31,8	27,4	33,3
Communes à revenu élevé (RE)	3,9	4,0	4,0	1,3	7,0	5,1
Communes périurbaines (PERI)	11,8	9,5	12,0	6,6	11,5	11,0
Communes touristiques (TOUR)	3,3	2,4	3,5	2,3	2,8	2,8
Communes industrielles et tertiaires (IND)	11,2	9,0	11,0	11,5	8,6	8,3
Communes pendulaires rurales (PEND)	7,8	5,6	8,1	5,3	6,0	5,3
Communes agraires-mixtes (MIX)	7,8	5,2	7,7	4,8	6,0	4,1
Communes agricoles (AGR)	1,5	0,9	1,6	0,9	1,2	0,5

¹ Enfants nés entre 1987 et 2000, pour lesquels l'information sur le recensement a pu être identifiée.

Sources: OFS, Recensement fédéral de la population et BEVNAT

La reconnaissance de l'enfant né hors mariage

Contrairement à d'autres pays européens, la loi suisse ne prévoit pas, pour une mère, de donner naissance à son enfant sous le couvert de l'anonymat. La reconnaissance de l'enfant par la mère est dès lors automatique et se produit par l'acte de naissance. En revanche, dans le cas d'une naissance hors mariage, le père a le droit et non l'obligation de reconnaître son enfant, afin de confirmer la filiation et de donner à l'enfant certains droits (droits de succession en particulier).

La reconnaissance de l'enfant par le père a concerné 93,5% des enfants nés d'un couple non marié en 1987⁸ (tableau T7). Dans la génération des enfants nés en 1996, la quasi-totalité des enfants nés hors mariage a été reconnue. La reconnaissance par le père a non seulement lieu de plus en plus fréquemment, mais elle se produit aussi plus souvent avant la naissance de l'enfant. En effet, 44% des enfants sont reconnus avant même qu'ils ne voient le jour, contre seulement 18% pour ceux nés en 1987.

⁸ Les données présentées dans les tableaux T7 à T9 se réfèrent aux effectifs totaux des naissances hors mariage et des reconnaissances observées durant la période ayant précédé ou suivi la naissance. Ces données peuvent dès lors présenter des problèmes de cohérence. D'une part, un faible nombre de reconnaissances prénatales ont pu être suivies de la naissance d'un enfant mort-né. D'autre part, certains enfants nés hors mariage ont pu décéder avant que le père n'entreprenne le processus de reconnaissance. En outre, les flux migratoires peuvent jouer un rôle, par exemple lorsque l'enfant né hors mariage quitte la Suisse peu de temps après sa naissance. Ces phénomènes sont très certainement rares et ne sont pas susceptibles de modifier sensiblement les proportions présentées, mais conduisent à quelques problèmes statistiques (proportions supérieures à 100%).

T7* Proportion cumulée d'enfants nés hors mariage et reconnus par le père, de 1987 à 2001

	Année de naissance de l'enfant														
	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Enfants reconnus, en % des naissances (proportions cumulées)															
Avant la naissance	18,1	19,5	21,2	24,0	23,3	26,4	29,1	31,0	33,7	35,2	37,4	38,4	39,6	38,1	42,9
0 mois révolu	32,0	32,0	33,5	36,4	34,7	37,9	40,5	41,8	43,9	45,4	46,2	46,7	47,2	45,4	50,2
1 mois révolu	49,7	50,8	52,5	54,9	53,8	57,0	60,2	61,0	61,0	62,1	61,8	61,4	62,1	59,2	64,3
2 mois révolus	58,9	59,9	62,4	64,2	63,4	65,8	68,8	69,4	69,3	70,1	69,3	69,3	69,6	67,4	72,0
3 mois révolus	64,2	65,3	67,9	68,8	68,9	70,7	73,0	74,2	73,8	74,8	73,7	73,4	74,6	71,9	76,3
4 mois révolus	67,9	68,6	70,7	71,8	71,9	73,5	76,2	77,1	77,0	77,9	76,3	76,4	77,8	75,0	79,3
5 mois révolus	70,2	71,2	73,5	74,3	74,3	76,2	78,6	79,3	79,0	80,1	78,6	78,9	80,5	77,3	81,6
6 mois révolus	72,6	73,3	75,7	76,2	76,4	78,1	80,5	81,0	81,2	82,0	80,7	80,8	82,1	78,8	82,9
12 mois révolus	80,7	82,0	84,6	83,5	84,2	85,8	87,8	88,7	89,0	89,4	87,8	88,2	88,9	84,8	89,2
18 mois révolus	85,3	86,3	88,9	87,7	87,7	89,4	91,3	92,2	92,7	93,2	91,9	92,0	92,4	87,8	91,2
24 mois révolus	87,9	88,5	90,9	89,5	90,0	91,3	93,3	94,1	94,5	95,8	94,1	94,3	94,5	89,5	...
25 mois révolus et plus	93,5	93,6	96,0	94,1	95,0	96,4	98,2	99,1	99,1	99,9	97,8	97,3	96,6	90,6	...

Note de lecture: les proportions indiquent la fréquence, en %, des enfants reconnus en fonction de la durée écoulée depuis la naissance.

Source: OFS, BEVNAT

Dans le cas où elle n'a pas eu lieu avant la naissance, la reconnaissance est entreprise le plus souvent au cours des jours qui suivent, voire des trois premiers mois de vie de l'enfant. Il n'est cependant pas rare qu'elle survienne plus tardivement, puisqu'un enfant sur cinq concerné par le phénomène est reconnu par le père après avoir fêté son troisième mois de vie.

Différents facteurs jouent un rôle sur la reconnaissance de l'enfant et le moment où elle survient. L'âge de la mère n'a pas seulement une importance sur le taux de reconnaissance, mais également sur le taux de reconnaissance prénatale (tableau T8). Lorsque les mères sont âgées de 30 à 39 ans (à la naissance de leur enfant), les proportions d'enfants reconnus sont plus élevées qu'à d'autres âges⁹. En particulier, chez les enfants de mères âgées de moins de 20 ans, le taux de reconnaissance est faible. On remarque cependant que la proportion d'enfants reconnus augmente aux jeunes âges, entre 1987 et 2001. La proportion de reconnaissances prénatales augmente, pour sa part, également à tous les âges.

La nationalité de la mère à la naissance de l'enfant intervient également sur le taux de reconnaissance et sur son statut (prénatal ou post-natal). Ce sont les enfants de mères de nationalité suisse et italienne qui sont les plus fréquemment reconnus. Les enfants de femmes françaises et des pays de l'ex-Yougoslavie se caractérisent, par contre, par des proportions d'enfants reconnus relativement faibles, les autres nationalités se situant à un niveau intermédiaire. Différentes évolutions s'observent entre 1987 et 2001, avec une reconnaissance de paternité progressivement plus fréquente parmi les enfants de femmes portugaises, ce qui est probablement à mettre en relation avec des effets d'âge. A la fin des années quatre-vingt, par rapport à la situation observée en 2001, les Portugaises donnant naissance en Suisse à un enfant hors mariage étaient plus souvent des jeunes mères adolescentes ne vivant pas en couple, parfois victimes de grossesses non désirées. Désormais, parmi les Portugaises donnant naissance à un enfant hors mariage, on retrouve une proportion légèrement plus élevée de mères plus âgées, qui vivent probablement dans des unions plus solides où le père reconnaît l'enfant.

⁹ L'âge du père non marié à la naissance de l'enfant n'est pas systématiquement disponible.

T8* Proportion de reconnaissances d'enfants et de reconnaissances prénatales, selon les caractéristiques de la mère à la naissance et l'année de naissance de l'enfant

Année de naissance	Age de la mère à la naissance						Nationalité de la mère							
	Moins de 20 ans	20–24 ans	25–29 ans	30–34 ans	35–39 ans	40 ans et plus	Suisse	Allemagne	France	Italie	Ex-Yougoslavie	Portugal	Espagne	Turquie
Ensemble des reconnaissances														
1987	78,3	89,7	95,4	98,7	98,7	88,8	94,7	86,2	81,2	97,0	81,2	73,3	84,0	111,9
1990	86,8	86,4	95,9	99,9	97,1	97,2	95,8	92,4	88,2	92,0	73,5	78,3	91,4	103,4
1993	86,7	94,8	99,6	100,8	97,8	101,9	101,8	93,4	91,4	97,1	73,8	88,7	98,2	89,4
1996	88,8	96,4	102,9	100,9	103,1	97,1	103,6	98,2	90,3	99,5	83,0	92,5	87,7	110,0
1999	81,6	91,9	96,2	100,0	103,0	101,6	102,1	90,3	78,4	95,7	62,1	100,5	91,0	89,5
2001	74,5	84,7	92,9	97,2	93,0	95,2	95,5	90,4	77,4	96,2	66,5	88,6	90,7	78,7
Total														
1987–2001	83,0	90,0	97,0	99,9	99,4	98,0	98,6	92,3	82,5	98,5	71,8	90,0	95,5	94,5
Reconnaissances prénatales														
1987	8,4	13,9	20,5	22,6	20,9	13,1	20,4	13,8	13,0	11,6	2,4	5,6	8,0	0,0
1990	16,4	21,7	26,8	25,7	22,0	24,5	27,7	18,2	12,9	15,0	4,3	3,1	9,9	3,4
1993	19,9	25,8	31,3	31,2	30,0	20,6	34,6	27,5	28,4	17,1	2,5	6,9	12,3	6,4
1996	17,9	30,8	38,7	39,0	32,5	30,5	42,2	28,9	26,9	25,9	5,0	7,5	23,3	6,7
1999	21,9	30,6	41,3	45,9	42,4	38,7	48,5	45,8	37,1	27,6	4,4	16,5	28,8	13,2
2001	25,1	31,0	46,5	50,7	44,4	38,4	50,5	48,1	36,5	32,3	5,4	13,8	31,8	4,9
Total														
1997–2001	18,8	25,1	33,5	37,3	34,3	29,7	37,5	33,9	24,1	23,6	4,2	9,6	19,0	5,3

Les chiffres supérieurs à 100% s'expliquent par des problèmes dans la cohérence des données mentionnés à la note 8.

Source: OFS, BEVNAT

Quant aux reconnaissances prénatales, elles se caractérisent également par des variations très importantes en fonction de la nationalité. Suissesses et Allemandes non mariées donnent, en proportion, plus fréquemment naissance à des enfants reconnus avant la naissance. Le phénomène n'est pas rare non plus parmi les Françaises et les Italiennes, puisqu'il concerne approximativement une naissance hors mariage sur quatre. Par contre, la reconnaissance prénatale est rare parmi les enfants de femmes turques et ex-yougoslaves (une naissance hors mariage sur vingt).

Le tableau T9 montre en outre des variations régionales concernant la reconnaissance: le Valais figure en queue de classement (90,1% des enfants nés hors mariage ont été reconnus), tandis que les cantons du centre de la Suisse se caractérisent par une reconnaissance de paternité quasi systématique. Par ailleurs, ce sont dans les villes isolées voire dans les communes agricoles que la reconnaissance est la moins fréquente. Dans l'ensemble cependant, aucune région – définie par le canton ou le type de commune – ne présente une proportion de naissances hors mariage non reconnues supérieure à 10%.

Les différences régionales sont plus marquées lorsque l'on considère la reconnaissance prénatale. Celle-ci est moins fréquente au Tessin et dans la région lémanique (moins de 20% des enfants sont reconnus avant leur naissance) que dans l'Est et le Nord-Ouest de la Suisse (approximativement 40% le sont). La proportion d'enfants reconnus avant leur naissance atteint même 57% à Appenzell Rhodes-Intérieures, 46% à St-Gall et Zoug, 45% à Bâle-Ville et 42% à Glaris. Par contre, seuls 10% des Genevois effectuent l'acte de reconnaître leur enfant né hors mariage avant la naissance. L'aspect culturel ou linguistique n'explique pas à lui seul ces différences. La confession majoritaire du canton de domicile ne paraît pas non plus jouer un rôle significatif sur les proportions de reconnaissances prénatales. Les structures communales (type de commune)

ne montrent pas non plus des différences significatives, puisque les taux de reconnaissance sont relativement similaires quel que soit le type de commune. Les variations cantonales sont dès lors à relier, probablement, à des pratiques administratives différentes en fonction du canton de domicile.

T9* Proportion de reconnaissances et de reconnaissances prénatales d'enfants selon le domicile de la mère à la naissance de l'enfant, de 1987 à 2001

	% enfants reconnus	% enfants reconnus avant la naissance
Cantons		
Zurich (ZH)	97,7	35,7
Berne (BE)	97,5	35,1
Lucerne (LU)	95,8	36,6
Uri (UR)	92,3	35,8
Schwytz (SZ)	97,8	34,2
Obwald (OW)	100,3	31,3
Nidwald (NW)	99,2	31,7
Glaris (GL)	98,0	42,0
Zoug (ZG)	101,8	46,2
Fribourg (FR)	92,4	29,8
Soleure (SO)	93,3	34,6
Bâle-Ville (BS)	99,1	44,7
Bâle-Campagne (BL)	99,7	40,3
Schaffhouse (SH)	101,1	37,1
Appenzell Rh.-Ext. (AR)	91,9	40,0
Appenzell Rh.-Int. (AI)	96,7	57,2
Saint-Gall (SG)	97,4	46,1
Grisons (GR)	97,0	34,3
Argovie (AG)	96,3	33,1
Thurgovie (TG)	96,8	35,7
Tessin (TI)	94,5	17,4
Vaud (VD)	92,8	28,4
Valais (VS)	90,1	16,1
Neuchâtel (NE)	97,5	31,8
Genève (GE)	92,1	10,3
Jura (JU)	96,3	22,7
Zones urbain/rural		
Ville-centre d'une agglomération	95,5	31,4
Autre commune d'agglomération	96,5	32,0
Ville isolée	91,8	28,9
Commune rurale	95,8	32,9
Types de communes		
Centres (CEN)	95,5	31,3
Communes suburbaines (SUB)	96,2	31,2
Communes à revenu élevé (RE)	96,8	32,7
Communes périurbaines (PERI)	97,7	35,5
Communes touristiques (TOUR)	91,2	23,9
Communes industrielles et tertiaires (IND)	95,5	32,2
Communes pendulaires rurales (PEND)	96,8	34,5
Communes agraires-mixtes (MIX)	97,1	36,3
Communes agricoles (AGR)	93,7	30,8

Source: OFS, BEVNAT

La légitimation de la naissance hors mariage par le mariage

On parle généralement de «légitimation» de la naissance (par le mariage) pour qualifier les naissances survenues auprès de mères célibataires, veuves ou divorcées, suivies du mariage des parents. Le repérage de cet éventuel mariage est rendu possible dès 1998, date à partir de laquelle l'état civil fournit des informations permettant d'identifier les éventuelles naissances, précédemment survenues, parmi les couples scellant leur union conjugale par un mariage. Une minorité de nouveaux mariés déclarent, à la date de leur mariage, un enfant conçu ensemble. La proportion de couples ayant eu ensemble un enfant avant le mariage augmente cependant régulièrement (passant de 3,3% en 1979 à 7,6% en 2002).

Une fois effectué l'appariement entre la statistique de la nuptialité et celle des naissances vivantes, il est possible d'estimer la proportion d'enfants nés hors mariage ayant vécu le mariage des parents au cours de leurs trois premières années de vie (tableau T10)¹⁰. Cette proportion se monte à 24%, pour l'ensemble des enfants nés hors mariage. La légitimation de la naissance par le mariage a souvent lieu juste après la naissance. Le tiers des mariages de régularisation enregistrés par la statistique survient en effet dans les cinq mois suivant la naissance.

T10* Pourcentage de naissances hors mariage légitimées au cours des trois premières années de vie de l'enfant

Total	Nombre total de naissances hors mariage	En %		Naissances légitimées selon le nombre de mois				
		Naissances légitimées	Naissances non légitimées ¹	0-5 mois	6-11 mois	12-17 mois	18-23 mois	24 mois et plus
	31 538	24,4	75,6	33,3	24,2	15,3	10,7	16,4
Age de la mère à la naissance								
15-19 ans	1 626	17,7	82,3	39,6	22,6	13,9	10,4	13,5
20-24 ans	5 971	24,4	75,6	34,3	22,0	15,5	12,3	15,9
25-29 ans	8 226	27,9	72,1	31,2	25,1	16,7	11,2	15,8
30-34 ans	9 013	26,1	73,9	33,8	24,4	14,7	9,7	17,4
35-39 ans	5 335	20,7	79,3	33,3	25,3	14,5	10,7	16,2
40-44 ans	1 313	15,5	84,5	35,5	22,7	13,3	8,4	20,2
45-49 ans	47	8,5	91,5	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0
Nationalité de la mère à la naissance								
Suisse	22 985	24,8	75,2	29,4	24,6	16,3	11,6	18,1
Etrangère	8 553	23,3	76,7	44,5	23,2	12,4	8,3	11,6
UE	3 916	22,1	77,9	40,5	22,6	12,5	9,9	14,4
Allemagne	654	26,1	73,9	41,5	23,4	11,7	11,7	11,7
France	460	17,2	82,8	36,7	26,6	11,4	16,5	8,9
Italie	1 013	25,5	74,5	37,6	22,5	14,7	9,7	15,5
Portugal	837	17,6	82,4	51,7	19,7	11,6	6,8	10,2
Espagne	420	18,1	81,9	50,0	23,7	9,2	5,3	11,8
Autre Europe	2 430	21,6	78,4	48,3	23,5	12,2	7,1	9,0
Turquie	198	24,7	75,3	42,9	32,7	8,2	10,2	6,1
Yougoslavie	1 574	17,9	82,1	47,9	23,0	11,3	8,2	9,6
Afrique	1 083	21,1	78,9	40,6	23,6	15,7	7,9	12,2
Amérique	517	25,3	74,7	46,6	26,0	9,9	9,2	8,4
Asie	599	39,4	60,6	53,8	22,5	10,6	5,1	8,1
Océanie	8	37,5	62,5	0,0	33,3	33,3	0,0	33,3
Religion de la mère à la naissance								
Protestante	9 370	25,0	75,0	30,0	25,1	15,8	11,5	17,7
Catholique romaine	11 920	24,9	75,1	33,6	23,3	15,2	11,6	16,3
Catholique chrétienne	312	18,3	81,7	28,1	24,6	21,1	8,8	17,5
Autre religion chrétienne	355	22,5	77,5	35,0	31,3	13,8	1,3	18,8
Israélite	34	11,8	88,2	50,0	25,0	0,0	0,0	25,0
Islamique	1 451	21,2	78,8	47,2	21,8	17,6	6,2	7,2
Autre religion	2 422	25,2	74,8	42,4	23,9	12,8	8,5	12,4
Sans confession	3 252	23,3	76,7	30,0	25,0	15,4	9,9	19,6
Inconnue, refusée	2 422	23,2	76,8	33,3	25,1	15,3	10,7	15,7

¹ Ou non retrouvées.

Données sur la nuptialité appariées aux données sur les naissances hors mariage.

Source: OFS, BEVNAT

¹⁰ On suspecte, dans les effectifs présentés ici, une légère sous-estimation de la légitimation, liée au fait que certains mariages n'ont peut-être pas pu être rattachés à l'enregistrement de la naissance vivante, en raison d'un manque d'informations fiables (ou parce que la naissance ou le mariage se sont produits alors que le couple résidait à l'étranger).

On peut observer une légitimation plus fréquente lorsque la mère est âgée entre 25 et 34 ans au moment de la naissance de son enfant, et beaucoup plus rare lorsqu'elle est adolescente ou âgée de plus de 40 ans. La légitimation survient en outre plus souvent parmi les femmes étrangères par rapport aux Suissesses, et ce résultat est certainement à mettre en relation avec les contraintes liées aux autorisations de résidence, qui favorisent l'union maritale, en particulier lorsque le conjoint est de nationalité étrangère.

4.2 Les enfants nés d'une conception prénuptiale suivie d'un mariage

Entre janvier 1987 et fin novembre 2000, quelque 128'000 enfants sont nés peu de temps après le mariage de leurs parents (moins de 7 mois révolus), et peuvent donc être considérés comme étant issus d'une conception précédant le mariage (Pressat, 1983). Légèrement moins de 104'000 de ces enfants ont pu être identifiés dans le recensement 2000, alors qu'ils étaient âgés de moins de 13 ans (et d'approximativement 7 ans en moyenne).

La majorité des enfants nés d'une union prénuptiale grandissent dans un ménage dirigé par un couple marié. Seuls 5% se retrouvent dans un ménage monoparental (tableau T3). Ces enfants vivent par ailleurs dans un ménage dirigé par des parents présentant des caractéristiques socioprofessionnelles similaires à celles de l'ensemble des parents (tableau T4). Les conditions de logement des ménages comprenant des enfants nés d'une conception prénuptiale ne s'écartent pas significativement de celles de l'ensemble des ménages comprenant un enfant (tableau T5). En outre, bien que ce type de naissance soit légèrement surreprésenté dans l'Espace Mittelland et sous-représenté en région lémanique, les conceptions prénuptiales ne montrent pas de fortes variations régionales (tableau T6).

Dans le passé, les naissances issues de conceptions prénuptiales représentaient souvent le résultat d'une obligation, pour les parents, de légitimer une conception survenue hors mariage, qui n'était pas toujours admise par les proches et la famille. Il en a parfois résulté des mariages contraints, aux conséquences importantes et souvent néfastes à la fois pour l'enfant et ses parents. Les jeunes femmes ont été concernées en premier lieu par ces mariages de régularisation: en 1969, quelque 14% des naissances issues de conceptions prénuptiales concernaient des mères âgées de moins de 20 ans (contre légèrement plus de 1% pour les naissances issues d'une conception postnuptiale). Pour des raisons probablement liées à la perte d'importance de l'institution du mariage, les résultats observés montrent que, désormais, le fait d'être conçu avant le mariage, pour un enfant, ne débouche pas sur un contexte de vie durant l'enfance qui s'écarte de la moyenne.

4.3 Les enfants nés d'une mère adolescente

Quelque 12'400 naissances vivantes ont été enregistrées entre janvier 1987 et fin novembre 2000 chez des mères âgées de moins de 20 ans. Parmi ces naissances, 8300 enfants ont été retrouvés dans le recensement 2000.

Comparativement à l'ensemble des enfants nés durant la même période et vivant en Suisse en 2000, ceux issus d'une grossesse adolescente se caractérisent par un risque élevé de vivre dans un ménage monoparental (14%). Cette proportion reste cependant très inférieure à la proportion observée parmi les enfants nés hors mariage (35%). La probabilité de vivre au sein d'un ménage composé d'un couple non marié, sans être extrêmement élevée (7,5%), n'en reste pas moins supérieure à celle observée pour l'ensemble des enfants étudié. Les naissances adolescentes concernent cependant le plus

souvent des mères – principalement de nationalité étrangère – vivant en couple marié: la situation familiale des enfants de mères adolescentes, estimée par les données du recensement 2000, semble dès lors plutôt stable.

En outre, les enfants dont la mère était adolescente à leur naissance vivent dans un ménage où les parents présentent, selon les différents indicateurs disponibles, une intégration plutôt lacunaire sur le marché du travail. La proportion de sans emploi est élevée parmi les parents, alors que celle des cadres supérieurs, professions libérales ou directeurs d'entreprises est particulièrement faible (tableau T4). Quelque 35% des personnes de référence du ménage occupent une position d'ouvriers non qualifiés, chiffre qui peut être comparé à la valeur de 9% pour l'ensemble des enfants nés en Suisse entre 1987 et 2000 et retrouvés dans le recensement. Le déficit socioprofessionnel est confirmé lorsque l'on considère le niveau de formation de la mère. En effet, 26,5% d'entre elles ont achevé un niveau secondaire ou tertiaire (contre 73% pour l'ensemble des naissances). Il convient cependant de noter que les mères adolescentes sont plutôt jeunes à la date du recensement et qu'elles ont pu mettre leurs études entre parenthèses le temps que l'enfant soit scolarisé. Dès lors, il est probable que le niveau de formation au recensement sous-estime légèrement la formation définitive des mères adolescentes.

Les enfants nés de mères adolescentes résident par ailleurs dans un logement présentant en moyenne un confort moindre par rapport à la situation de référence, ceci quel que soit l'indicateur retenu: la surface (dans trois cas sur quatre, moins de 100 m²), le nombre de pièces et le coût (dans plus de la moitié des cas, loyer mensuel inférieur à 1000 francs). En outre, une faible proportion (11%) de ménages comprenant un enfant né d'une mère adolescente est propriétaire de son logement. A partir de ces différents indicateurs, on peut affirmer que la naissance d'un enfant chez une mère adolescente conduit en moyenne à une situation de vie légèrement plus précaire pour l'enfant et sa famille. Relevons en outre que le phénomène est en premier lieu un phénomène urbain (tableau T6).

4.4 Les enfants nés d'une mère quadragénaire

Au total, 22'700 enfants nés vivants entre janvier 1987 et fin novembre 2000 ont une mère quadragénaire, parmi lesquels 18'300 ont été identifiés dans le recensement 2000. Le phénomène des naissances parmi les mères quadragénaires est en nette augmentation, et ses conséquences pour la mère et l'enfant sont encore mal connues. Il est cependant avéré scientifiquement que les risques de mortalité infantile ou périnatale et de morbidité maternelle liés à la naissance parmi les mères quadragénaires sont importants, et il est en outre évident que l'organisation des échanges et relations intergénérationnels est fortement influencée par l'âge des parents.

Selon les données disponibles, les enfants nés de mères quadragénaires se caractérisent par une prévalence élevée, comparativement à l'ensemble des enfants de la Suisse, de grandir au sein d'un ménage formé d'un couple non marié (4,4%) ou monoparental (11%). Les variations dans les modes de vie familiale, par rapport à la moyenne, ne sont cependant pas aussi importantes que dans le cas des naissances hors mariage. Le risque accru de vivre dans l'une de ces deux formes de ménages s'explique pour deux raisons: d'une part, en raison de l'âge des parents, le risque de décès du père voire de la mère durant l'enfance est plus élevé qu'en cas de naissance survenant au sein de jeunes parents; d'autre part, les naissances auprès de mères quadragénaires concernent plus fréquemment des mères non mariées (17,5% en 2004, contre 13,5% pour les mères âgées de moins de 40 ans), et plus particulièrement des mères divorcées, ne vivant pas toujours en couple.

La naissance chez les femmes quadragénaires concerne en premier lieu des mères d'un très haut niveau de formation (28% de ces femmes ont en effet achevé un niveau de formation tertiaire). Dès lors, l'enfant concerné grandit dans un cadre socioprofessionnel plutôt favorable et très rarement dans une famille d'ouvriers ou d'employés sans fonction dirigeante. Alliée à la formation de la mère, celle du père contribue au fait que 45% de ces enfants vivent dans un ménage comprenant au moins un parent de niveau universitaire ou équivalent (tableau T4). Il résulte de cette situation socioprofessionnelle des indicateurs du cadre de vie particulièrement favorables, spécialement au niveau du logement. Les enfants de mères quadragénaires vivent le plus souvent dans un logement de cinq pièces voire plus, et leurs parents sont propriétaires dans la majorité des cas (tableau T5). Comme c'est le cas des naissances survenues parmi les adolescentes, celles concernant des mères quadragénaires sont particulièrement fréquentes en milieu urbain.

4.5 Les enfants nés d'un couple binational (au moment de la naissance)

Près de 111'000 naissances vivantes entre janvier 1987 et fin novembre 2000 concernent un couple marié à la naissance de l'enfant et composé d'un conjoint suisse et d'un conjoint étranger (couples binationaux)¹¹. Légèrement moins de 90'000 de ces enfants ont été identifiés dans le recensement de la population 2000.

Plus de neuf enfants nés de couples binationaux sur dix vivent dans un ménage dirigé par un couple marié. Cependant, les couples binationaux étant soumis à un risque fréquent de rupture par divorce, la proportion d'enfants vivant dans un ménage monoparental est légèrement plus élevée que la moyenne observée pour l'ensemble des enfants, puisqu'elle approche 7% (tableau T3).

La situation socioprofessionnelle des familles binationales ne montre que très peu de variations par rapport à l'ensemble des couples avec enfants (tableau T4). Les mêmes observations peuvent être dressées concernant les conditions de logement, certes légèrement moins favorables que pour la population de référence, mais néanmoins assez confortables si l'on en juge par les indicateurs disponibles. La mixité du couple concerne en premier lieu les régions à forte proportion d'étrangers (régions lémanique et zurichoise), et plus particulièrement les villes, les communes suburbaines et les communes à revenu élevé.

En conclusion à ce chapitre, on peut relever que les conditions dans lesquelles intervient la naissance jouent un rôle, plus tard, sur le déroulement de l'enfance. Sans pouvoir être formellement identifiés, des risques de précarité de vie sont envisageables pour certains groupes d'enfants, définis à partir des caractéristiques des parents à la naissance. En particulier, les enfants nés hors mariage ou d'une mère adolescente pourraient grandir dans un contexte socioéconomique moins favorable que la moyenne suisse. Par contre, peu de différence apparaît concernant les enfants nés d'un couple binational. Pour leur part, les enfants de mères quadragénaires, s'ils présentent une probabilité accrue de se retrouver dans une famille de haut niveau socioéconomique, montrent également un risque élevé de grandir dans un ménage monoparental. Ces différents résultats doivent en outre être considérés en tenant compte du fait que la Suisse observe un changement continu dans les caractéristiques de la fécondité, en termes d'âge, d'état civil et de nationalité des parents.

¹¹ Avant le 1^{er} janvier 1992, les naissances au sein d'un couple marié dont la mère est de nationalité étrangère et le père de nationalité suisse ne pouvaient être identifiées, en raison de l'acquisition automatique de la nationalité suisse au moment du mariage pour la conjointe. Dès lors, les couples binationaux sont majoritairement composés d'un homme étranger et d'une femme suisse.

5 Principaux événements démographiques caractérisant l'enfance

Différents événements de nature démographique, non directement – ou partiellement – associés au contexte dans lequel la naissance se produit, peuvent aussi avoir lieu durant l'enfance: son décès, la naissance d'un frère ou d'une sœur, le divorce des parents, le décès de l'un ou des deux parents, une migration, ou encore une naturalisation sont quelques-uns de ces événements. Trois d'entre eux sont analysés dans le présent chapitre sous l'angle de leur probabilité de survenance et des facteurs qui interviennent dans leur fréquence: la naissance d'une sœur ou d'un frère, le divorce des parents et le décès de l'un ou des deux parents.

5.1 Naissance d'une sœur ou d'un frère

La base de données longitudinales constituée grâce à l'appariement des registres d'état civil permet d'identifier la proportion d'enfants assistant, durant leur enfance, à la naissance d'un frère ou d'une sœur. On considère ici les enfants nés en 1987 et après. Certains événements sont cependant susceptibles de limiter l'observation de l'agrandissement de la famille: l'émigration et son décès (infantile ou juvénile) sont deux phénomènes excluant l'enfant du champ d'observation. Pour des raisons d'identification des événements de l'état civil, la séparation du couple marié (par exemple en cas de divorce ou de décès d'un conjoint) exclut également l'enfant de notre observation. La présente analyse se limite dès lors aux enfants nés d'un couple marié à la naissance de l'enfant, et restant marié jusqu'à la date du recensement 2000¹².

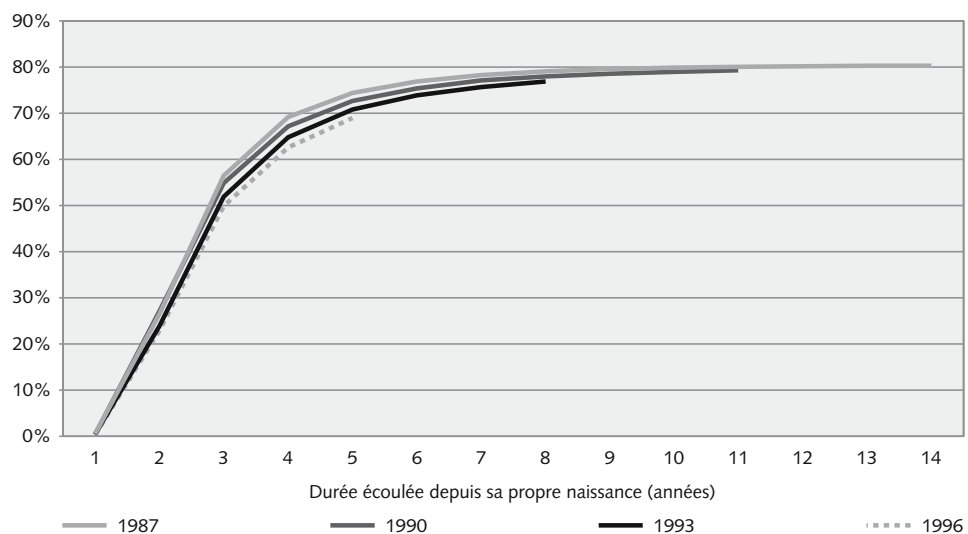
A l'âge de 9 ans, plus de la moitié des enfants nés entre 1987 et 1991 (tous rangs confondus) ont vécu, au cours de leur vie, la naissance d'un frère ou d'une sœur. Pour la génération 1987, celle que l'on peut observer durant la plus grande période de temps, la proportion cumulée atteint 53% à l'âge de 14 ans exacts.

Le rang de naissance de l'enfant joue un rôle fondamental sur le fait d'assister ou non à la naissance d'un(e) cadet(te). Près de huit enfants de premier rang dans le mariage sur dix nés entre 1987 et 1990 avaient, au moment d'atteindre leur dixième anniversaire, vécu la naissance d'un frère ou d'une sœur. A la date de leur 3^e anniversaire, c'était déjà le cas de près d'un enfant sur deux nés entre 1987 et 1997 (graphique G1). On observe en outre qu'à tous les âges, la proportion d'enfants de premier rang ayant vécu la naissance d'une sœur ou d'un frère diminue d'une génération à l'autre.

¹² Le fait de limiter l'analyse aux couples dont le mariage est confirmé par les données du recensement permet de contrôler que l'ensemble des naissances survenues au sein du couple ont été prises en compte dans l'analyse.

Proportion cumulée d'enfants de 1^{er} rang ayant vécu la naissance d'un(e) cadet(e), selon la génération de naissance et l'âge (en %).
Génération 1987, 1990, 1993, 1996

G 1



Source: OFS, BEVNAT, base de données longitudinales

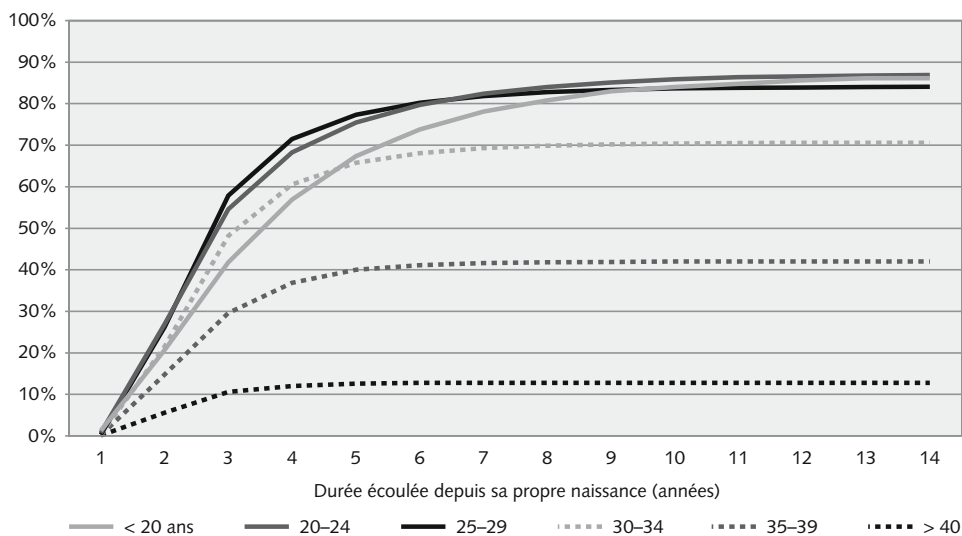
© Office fédéral de la statistique (OFS)

La proportion d'enfants de premier rang¹³ vivant la naissance d'une sœur ou d'un frère varie selon différents facteurs, tels que la nationalité et l'âge de la mère (graphique G2). Cette proportion est supérieure à 80% lorsque la mère est âgée de moins de 30 ans à la naissance du premier enfant, inférieure à 70% lorsque celle-ci est âgée de 30 à 34 ans, 40% lorsqu'elle a entre 35 et 39 ans, et moins de 10% lorsqu'elle est âgée de 40 ans ou plus. La mère dont l'âge est avancé a, pour des raisons biologiques évidentes, moins de temps à disposition pour agrandir la taille de sa descendance. En outre, il est avéré biologiquement que la fécondabilité effective varie selon l'âge de la mère et diminue progressivement dès l'âge de 30 ans (La Rochebrochard, 2000), alors que la mortalité fœtale augmente avec l'âge de la mère (Risch et al., 1988).

¹³ Conformément aux règles de la statistique du mouvement naturel de la population, le rang de naissance est considéré comme étant celui du lit en cours, et non du mariage en cours. L'attribution d'un rang de naissance implique cependant que le couple se marie. Les enfants nés avant le mariage d'un couple qui finit par se marier sont considérés ici comme étant de rang 1.

Proportion cumulée d'enfants de 1^{er} rang ayant vécu la naissance d'un(e) cadet(e), selon l'âge de la mère à sa propre naissance (en %)

G 2



Source: OFS, BEVNAT, base de données longitudinales

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Lorsque l'enfant est le deuxième né d'un mariage en cours, la probabilité de vivre la naissance d'un frère ou d'une sœur est logiquement nettement plus faible. Ainsi, du point de vue de l'enfant de rang deux, à la date du 14^e anniversaire, 35% de ces enfants nés de femmes mariées en 1987 avaient vécu la naissance d'un cadet, et 65% étaient toujours le dernier-né de la famille.

Par ailleurs, il est à noter qu'aucune différence significative ne s'observe dans la probabilité de voir un frère ou une sœur naître, en fonction du sexe du premier enfant. Par contre, un léger lien s'observe entre le sexe des deux voire trois premiers enfants et la probabilité d'une naissance supplémentaire, dans le sens où si les enfants déjà nés sont des filles, une naissance supplémentaire est légèrement plus fréquente que dans le cas où les enfants déjà nés sont des garçons. Les différences, tout en restant faibles (tableau T11), suggèrent néanmoins une préférence encore réelle pour un enfant de sexe masculin. Dans le cas des couples ayant déjà donné naissance à deux enfants, la probabilité d'accroître la taille de la famille varie entre 23% (si les deux sexes sont représentés au cours des deux premières naissances) et 28% (si les deux premières naissances sont des naissances féminines). Ces proportions varient entre 18% et 22% en fonction du sexe des trois premiers enfants.

T 11* Probabilité que la famille compte un enfant supplémentaire, selon le sexe des enfants déjà nés

	Probabilité d'agrandissement (%)
Familles d'un enfant	
Le premier enfant est de sexe masculin	53,5
Le premier enfant est de sexe féminin	53,6
Familles de deux enfants	
Les deux premiers enfants sont de sexe masculin	26,0
Les deux premiers enfants sont de sexe féminin	27,6
Les deux sexes sont représentés	23,0
Familles de trois enfants	
Les trois premiers enfants sont de sexe masculin	19,6
Les trois premiers enfants sont de sexe féminin	21,6
Les deux sexes sont représentés	18,3

Propres estimations, non contrôlées des flux migratoires, reposant sur l'ensemble des naissances depuis 1969.

Source: OFS, BEVNAT

5.2 Vivre le divorce de ses parents

Le fait de vivre le divorce ou la séparation de ses parents peut avoir des répercussions sur le déroulement de la vie infantile et adolescente dans plusieurs domaines. On suspecte, en particulier, que cet événement ait des impacts sur les résultats scolaires (Archambault, 2002), sur le calendrier du départ du foyer parental ou sur les comportements futurs en matière de nuptialité et de fécondité. Les informations nécessaires à l'estimation de la proportion d'enfants qui assistent au divorce de leurs parents sont généralement issues de données d'enquêtes. Cette proportion est sensiblement différente de la proportion totale de mariages qui finissent par un divorce, car une part importante de couples divorcent sans avoir eu d'enfant, et la présence d'un enfant a généralement un «effet protecteur» sur le mariage (du moins lors des premières années de vie du couple).

A l'âge de 13 ans exacts, 12,5% des enfants nés dans le mariage en 1987 avaient assisté au divorce de leurs parents. Cette proportion augmente légèrement d'une génération à l'autre. En outre, les enfants nés d'une mère suisse et d'un père étranger sont plus souvent concernés, comparativement aux autres enfants, par le divorce de leurs parents. Les tables de survie du mariage construites pour les enfants nés entre 1987 et 2000 indiquent que plus de 25% des enfants issus d'un tel couple mixte vivent la séparation de leurs parents avant d'avoir atteint leur 14^e anniversaire. En revanche, les enfants nés de deux parents étrangers ne sont que 8% à avoir vécu cet événement avant l'âge de 14 ans (graphique G3). Nombre de ces enfants sont issus de familles migrantes, celles-ci divorçant relativement peu souvent: la migration dans un pays étranger semble jouer un rôle de renforcement des liens entre les conjoints et certains de ces migrants proviennent de pays où le divorce n'est pas fréquent.

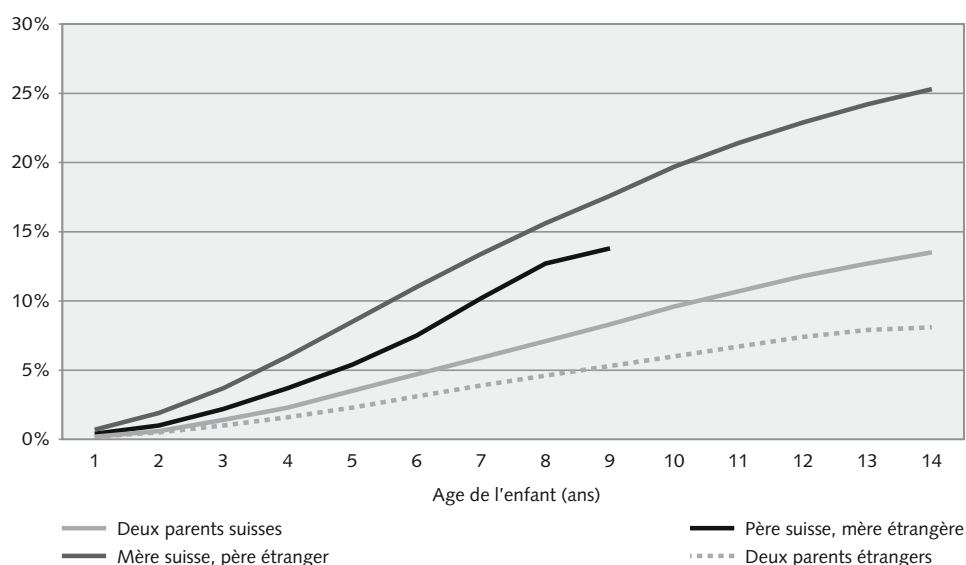
Dans le cas où les deux parents sont de nationalité suisse, le divorce des parents concerne quelque 13,5% des enfants. Etant donné que le cas de figure où le père est de nationalité suisse et la mère étrangère ne s'observe qu'à partir de 1992¹⁴, les enfants nés de ces couples n'ont pu être suivis que jusqu'à leur 9^e anniversaire. La proportion de divorce atteint près de 14% à cet âge, et est donc inférieure à celle observée pour les enfants nés d'une mère suisse et d'un père étranger (17,5%), mais sensiblement supérieure à celle observée pour les enfants nés de couples composés de deux parents

¹⁴ Cf. note 11.

suisse (8%) ou de deux parents étrangers (5%). Ces résultats soutiennent l'hypothèse d'un risque de rupture du couple plus important lorsque celui-ci est mixte en termes de nationalités représentées (Zingg, 1997).

La loi sur le séjour et l'établissement des étrangers incite certaines personnes étrangères vivant en couple (avec un conjoint de la même nationalité et au bénéfice d'une autorisation d'établissement ou avec un(e) Suisse(sse)) et ne disposant pas d'une autorisation de résidence de longue durée, à se marier. Dans certains cas, le mariage peut être conclu dans le but unique de disposer d'un droit de séjour (mariages blancs). De tels mariages peuvent conduire à un accroissement de la divortialité, en particulier dès l'obtention, par le partenaire étranger, de l'autorisation d'établissement ou de la nationalité suisse. Celle-ci est accessible trois ans après le mariage pour autant que la durée de résidence totale sur le territoire suisse soit de cinq ans. Les données présentées au graphique G3 ne montrent cependant pas d'accroissement de la divortialité, entre trois et cinq ans après le mariage, et suggèrent que l'effet du cadre législatif sur la divortialité est statistiquement faible.

Proportion cumulée d'enfants ayant vécu le divorce des parents, selon la nationalité des parents et l'âge (en %) **G 3**



Source: OFS, BEVNAT, base de données longitudinales

© Office fédéral de la statistique (OFS)

5.3 Devenir orphelin durant l'enfance

Dans le passé, le décès de l'un ou de l'autre des parents durant l'enfance était un événement relativement fréquent. Cet événement est devenu désormais rare, suite à la réduction de la mortalité des adultes. Approximativement moins d'un enfant sur 40 assiste au décès de son père avant son 15^e anniversaire, et moins d'un enfant sur 100 à celui de sa mère (tableau T12).

Les tables de mortalité permettent d'estimer le risque, pour un enfant, de vivre le décès de son père, de sa mère, ou des deux avant son 15^e anniversaire. Les données figurant au tableau T12 sont une estimation, qui considère la «situation type» d'un enfant né de parents âgés de 25 ans au moment de la naissance. Ces données ne tiennent pas compte:

- (1) des différences de risque de mortalité entre personnes ayant eu un enfant et personnes sans enfant; ce dernier groupe présente très certainement un risque de mortalité plus élevé, en raison d'effets de sélection (du mariage) et de comportement (les personnes avec enfant(s) prenant moins de risque dans leur vie quotidienne que celles sans enfant);
- (2) du lien existant entre le décès éventuel du père et celui de la mère. Les deux parents sont considérés de manière indépendante, l'estimation ne tenant pas compte du fait qu'ils pourraient décéder simultanément, en particulier dans le cas d'accidents impliquant plusieurs personnes;
- (3) du fait que les enfants peuvent naître bien évidemment après (ou avant) que les parents aient atteint l'âge de 25 ans, ce qui est susceptible d'augmenter (ou de réduire) le risque de devenir orphelin, ce risque s'accroissant en fonction de l'âge des parents.

Il résulte de ces limites que la probabilité d'être orphelin de père ou de mère uniquement pourrait être légèrement surestimée dans nos calculs, alors que celle d'être orphelin de père et de mère est susceptible d'être sous-estimée. Malgré cette limite, la diminution de la probabilité de devenir orphelin au cours du 20^e siècle est avérée et illustrée dans le tableau T12: le risque a été divisé par six pour les pères et par 13 pour les mères. Le recul n'est plus observable, depuis 1970, pour la probabilité d'être orphelin de père: peu de progrès sont enregistrés concernant la mortalité des hommes âgés de 25 à 40 ans au cours des trois dernières décennies.

T 12* Probabilité pour un nouveau-né, dont les parents ont 25 ans à sa naissance, d'être confronté au décès de son père, de sa mère ou de ses deux parents (en %)

	Père uniquement	Mère uniquement	Père et mère
1881/1888	13,24	12,87	1,70
1889/1900	11,65	11,22	1,31
1910/11	9,42	8,52	0,80
1920/21	8,07	7,71	0,62
1929/32	6,66	5,62	0,37
1939/44	4,80	3,85	0,18
1948/53	3,34	2,24	0,07
1958/63	2,49	1,40	0,03
1968/73	2,10	1,09	0,02
1978/83	2,09	0,99	0,02
1988/93	2,45	0,98	0,02

Source: OFS, Propres calculs à partir des Tables de mortalité pour la Suisse

6 L'enfant et ses parents en 2000

En dernier lieu, l'analyse des caractéristiques de l'enfance peut être appréciée à partir des données du recensement de la population, qui fournissent une vue d'ensemble du déroulement de l'enfance. Le recensement traduit la situation de fait, qui s'écarte parfois de la situation légale, appréhendée par les statistiques du mouvement naturel de la population, ainsi qu'on pourra l'observer dans ce chapitre.

Près de neuf enfants sur dix (87%) nés de femmes mariées entre 1987 et 2000 et répertoriés dans l'état civil ont pu être retrouvés dans un ménage privé du recensement 2000. Le solde des enfants a, soit quitté la Suisse, soit est décédé en bas âge (la mortalité infantile représentant cependant une minorité de situations), soit n'a pas pu être identifié dans un ménage privé (en raison d'une éventuelle institutionnalisation ou de problèmes liés aux données).

6.1 Vivre avec ses parents biologiques

Le recensement ne permet pas de déterminer, en soi, si l'enfant vit dans un ménage comprenant ses deux parents biologiques ou dans un ménage recomposé. L'identification du ménage dans lequel l'enfant vit à la date du recensement et la comparaison avec les données de l'état civil (dans lesquelles figurent les dates exactes de naissance de la mère et du père en cas de naissance au sein d'un couple marié) permet cependant de déterminer la présence des parents biologiques dans ce ménage (tableau T13).

Parmi les enfants nés d'un couple marié et identifiés dans le recensement 2000, 87,2% vivaient avec leurs deux parents biologiques, 10,3% avec leur mère biologique mais sans leur père biologique, 2,3% avec leur père biologique mais sans leur mère biologique, alors que 0,2% ne vivaient pas avec leurs parents biologiques¹⁵. La présence ou non des parents biologiques varie en fonction de l'année de naissance, principalement en raison de l'augmentation progressive de la séparation et du divorce des parents.

Ainsi, près de 14% des enfants nés en 1987 vivaient avec leur mère mais sans leur père biologique au moment du recensement 2000, alors que 3,2% vivaient avec leur père mais sans leur mère biologique. La raison principale de l'absence, dans le ménage, de l'un des deux parents biologiques est la séparation du couple, mais la comparaison avec les tables de divortialité, calculées et présentées précédemment, montre que la fréquence des enfants ne résidant pas avec leurs deux parents biologiques est sensiblement supérieure à celle des enfants ayant vécu le divorce du couple parental. Le décalage est particulièrement important pour les enfants les plus jeunes. Ainsi, près de 8% des enfants nés en 1999 d'un couple marié ne vivaient pas avec leurs deux parents biologiques (6,1%

¹⁵ Cette proportion est probablement sous-estimée. Il est en effet difficile d'identifier, dans le recensement, des enfants enregistrés à l'état civil (statistique des naissances) ne vivant pas avec au moins un de leurs parents en décembre 2000.

avec leur mère biologique seulement et 1,8% avec leur père biologique seulement), alors que 0,2% avaient vécu le divorce de leurs parents au moment de leur premier anniversaire. Le recensement tient compte ici du domicile économique et il est possible que, parmi les parents absents, figurent certains absents temporaires (absences pour raisons professionnelles par exemple). On peut cependant penser, à la lecture de ces chiffres, que la séparation de fait des parents intervient dans de nombreux cas avant que le divorce ne soit prononcé, en raison notamment de la longueur de la procédure menant à la rupture juridique de l'union¹⁶.

T 13* Situation familiale des enfants nés de parents mariés, au moment du recensement 2000 (en %)

Année de naissance de l'enfant	Age au 31.12.2000	Deux parents	Mère seulement	Père seulement	Aucun des parents biologiques	Retrouvés au recensement 2000	Nombre total d'enfants
1987	13	82,4	14,0	3,2	0,4	85,1	72 021
1988	12	82,9	13,9	2,9	0,3	85,6	75 423
1989	11	83,6	13,6	2,7	0,2	86,1	76 297
1990	10	84,1	13,1	2,5	0,2	86,1	78 699
1991	9	84,7	12,6	2,4	0,2	85,9	80 468
1992	8	85,7	11,9	2,2	0,2	86,7	81 375
1993	7	86,7	10,9	2,2	0,2	87,6	78 385
1994	6	87,6	10,1	2,1	0,2	88,5	77 497
1995	5	88,8	9,0	2,1	0,2	89,2	76 544
1996	4	89,4	8,4	2,0	0,2	89,9	76 818
1997	3	90,3	7,6	1,9	0,2	90,8	73 998
1998	2	91,0	6,9	1,8	0,2	92,0	71 862
1999	1	92,0	6,1	1,8	0,2	92,6	70 554
2000	0	92,1	5,8	1,9	0,2	83,4	70 046
Total	-	87,2	10,3	2,3	0,2	87,8	1 059 987

Données appariées avec la statistique du mouvement naturel de la population BEVNAT (naissances vivantes).

Source: OFS, Recensement fédéral de la population, 2000

6.2 Type de ménage dans lequel vit l'enfant de parents séparés

Une partie des enfants, dont l'un des parents biologiques est absent du ménage, ne vivent pas dans un ménage monoparental, en raison des remises en couple du père ou de la mère après la rupture de l'union. En mettant en relation les informations sur le type de ménage avec celles de la présence des parents biologiques, on peut avoir une estimation de la part des enfants qui vivaient dans une famille recomposée après que leurs parents se soient séparés (où que l'un d'entre eux soit décédé – tableau T14).

Au total, 43% des enfants vivant avec la mère mais sans le père biologique résident dans un ménage recomposé et 57% dans un ménage monoparental. Lorsque l'enfant est jeune et que le père biologique n'est pas présent dans le ménage, les mères vivent fréquemment en couple: 31% des enfants nés en 1999 dont le père biologique n'est pas présent vivent dans un ménage monoparental, alors que 68% vivent dans un ménage de type «couple avec enfant». En revanche, lorsque l'enfant est plus âgé, la proportion de ceux qui vivent dans un ménage monoparental augmente: elle atteint 67% pour ceux nés en 1987.

¹⁶ Ces informations reposent sur la notion de domicile économique. Elles n'excluent bien évidemment pas que l'enfant passe une partie de son temps dans un deuxième ménage, qui comprend le parent absent. Elles n'excluent pas non plus que le parent absent soit présent, temporairement, dans le domicile économique de l'enfant (par exemple en fin de semaine dans le cas d'une absence motivée par des raisons professionnelles).

En revanche, lorsque le père est présent dans le ménage dans lequel l'enfant vit, mais pas la mère biologique, la part des enfants qui résident dans un ménage monoparental est nettement moins importante que dans le cas contraire: elle s'élève à 23 % contre 74 % d'enfants vivant en ménage monoparental (tableau T15). Pour les enfants nés en 1987, 33 % vivent en ménage monoparental et 66 % dans un ménage composé d'un couple (recomposé) avec enfant(s). La recomposition familiale est également plus fréquente lorsque l'enfant est jeune puisque, parmi les enfants nés en 1999, 15 % seulement vivent dans un ménage monoparental et 82 % dans un ménage familial recomposé, le solde vivant dans d'autres configurations familiales.

T 14* Enfants résidant avec leur mère mais sans leur père biologique selon le type de ménage, au moment du recensement 2000 (en %)

Année de naissance	Couples avec enfant(s)	Ménages monoparentaux	Autres ménages	Nombre total d'enfants
1987	32,3	67,4	0,3	8 563
1988	34,2	65,5	0,4	8 946
1989	34,3	65,3	0,3	8 922
1990	35,7	63,9	0,4	8 905
1991	36,5	63,0	0,5	8 720
1992	38,6	61,0	0,4	8 390
1993	40,6	59,0	0,4	7 492
1994	42,5	57,0	0,5	6 955
1995	45,3	54,2	0,5	6 126
1996	49,7	49,8	0,5	5 812
1997	55,6	43,6	0,8	5 125
1998	63,1	36,5	0,5	4 589
1999	68,3	30,9	0,7	3 959
2000	73,3	26,0	0,7	3 364
Total	42,8	56,7	0,5	95 868

Données appariées avec la statistique du mouvement naturel de la population BEVNAT (naissances vivantes).

Source: OFS, Recensement fédéral de la population, 2000

T 15* Enfants résidant avec leur père mais sans leur mère biologique selon le type de ménage, au moment du recensement 2000 (en %)

Année de naissance	Couples avec enfant(s)	Ménages monoparentaux	Autres ménages	Nombre total d'enfants
1987	66,2	33,4	0,4	1 961
1988	68,1	31,0	0,9	1 876
1989	70,7	28,6	0,7	1 749
1990	70,7	28,5	0,8	1 674
1991	73,6	25,0	1,5	1 687
1992	74,4	24,9	0,7	1 557
1993	74,1	24,6	1,3	1 511
1994	78,2	20,8	1,0	1 452
1995	80,7	18,1	1,2	1 411
1996	81,6	16,0	2,4	1 409
1997	81,2	15,0	3,8	1 288
1998	81,5	15,0	3,5	1 207
1999	82,0	14,5	3,6	1 181
2000	74,8	17,8	7,5	1 121
Total	74,8	23,3	1,8	21 084

Données appariées avec la statistique du mouvement naturel de la population BEVNAT (naissances vivantes).

Source: OFS, Recensement fédéral de la population, 2000

7 Conclusion

Différentes informations statistiques originales sur l'enfance et son déroulement ont pu être mises en évidence ici, et ceci à partir de données recueillies exhaustivement dans le cadre de la statistique du mouvement naturel de la population, et réorganisées de manière à transformer un enregistrement de phénomènes démographiques en une reconstitution de trajectoires de vie. Par l'approche adoptée, la mesure de différents phénomènes se déroulant durant l'enfance a pu être effectuée sans recueil de données complémentaires.

Les transformations des modes de vie familiale observées depuis plusieurs décennies en Europe, et plus spécifiquement en Suisse, sont bien documentées. Leurs causes et leurs conséquences pour les familles ont donné lieu à beaucoup d'études. De nombreux indicateurs permettent également de mesurer l'évolution des modes de vie familiale. Par contre, peu de données ont été publiées à ce jour en Suisse sur les conséquences de ce qui est parfois nommé la seconde transition démographique, sur le contexte dans lequel l'enfant vit et sur les relations entre parents et enfants. La recherche effectuée dans le cadre du programme PNR 52¹⁷, dont quelques résultats ont été présentés ici, vise à combler partiellement cette lacune.

Parmi les résultats originaux mis en évidence dans cette étude figurent:

- la précarité de vie des enfants de mères adolescentes, mesurée par différents indicateurs;
- les spécificités familiales caractérisant les enfants nés hors mariage vivant, dans un tiers des cas, dans un ménage monoparental;
- les différences associées à la nationalité des parents, quant au risque de vivre le divorce;
- la logique diminution, au cours du 20^e siècle, du risque de devenir orphelin durant son enfance;
- de légers schémas d'agrandissement de la famille associés au sexe des enfants déjà nés, dès le troisième enfant; lorsque les enfants déjà nés sont des filles, la probabilité d'une nouvelle naissance est supérieure au cas où les enfants déjà nés se répartissent entre garçons et filles;
- enfin, une séparation de fait beaucoup plus importante que les séparations de droit (divorce) et, en cas de séparation, de fréquentes recompositions familiales, en particulier peu de temps après la naissance de l'enfant.

L'approche quantitative adoptée ici ne fournit que des informations très générales, limitées à des indicateurs statistiques, qui ne permettent pas de mettre à jour la totalité des défis que posent les évolutions familiales contemporaines. Cependant, il peut être

¹⁷ Cf. note 1.

utile de disposer d'informations permettant de comprendre comment se déroule l'enfance, quels sont les liens pouvant exister entre le contexte de la naissance et le cadre de vie, quelle est la probabilité de vivre, durant l'enfance, certains des principaux événements démographiques et avec qui vivent les enfants de parents séparés.

Ainsi qu'il a été signalé dans cette étude, différentes limites, liées aux données, à leur organisation et à la difficulté de «contrôler» certains biens relatifs par exemple aux flux migratoires, restreignent la mesure statistique de l'enfance et des relations intergénérationnelles. Dès lors, au terme de cette étude, trois remarques peuvent être émises. La première a trait à la statistique officielle. Celle-ci, s'étant développée autour des personnes adultes, principaux consommateurs et producteurs économiques, omet régulièrement – mais pas systématiquement¹⁸ – de s'intéresser aux enfants. Compte tenu de l'importance de cette période de la vie, il conviendrait de réfléchir à des outils permettant de mieux mesurer les événements et le déroulement de l'enfance. Ceci impliquerait parfois d'exploiter des données existantes, mais organisées sous une forme différente (par exemple en considérant le divorce du point de vue des enfants plutôt que du seul point de vue des couples). La deuxième remarque conclusive est également d'ordre technique. L'analyse effectuée ici a permis de comparer, dans le cas de la séparation du couple, la situation «de droit» issue de l'état civil et la situation «de fait» résultant de la composition du ménage économique à une date donnée. Les résultats obtenus dans cette comparaison suggèrent que les statistiques administratives traditionnelles ne fournissent qu'une vision partielle de la complexité de la vie familiale. Il serait dès lors utile, alors que les événements soumis à un enregistrement officiel (le mariage en particulier) sont en perte de vitesse, de s'interroger sur les moyens de mieux mesurer des phénomènes sociologiques ou familiaux non déclarés. Enfin, les transformations familiales contemporaines conduisent à une représentation accrue de certains types de familles dans la population, entre autres, les ménages binationaux, les couples non mariés, les parents quadragénaires. Chacun de ces types présente des caractéristiques de vie précises, partiellement documentées dans cette étude, que ce soit en terme de vie familiale, de conditions de logement, d'activité professionnelle ou de lieu de résidence sur le territoire suisse. Face à l'extension de ces familles, il conviendrait de vérifier que les interventions et politiques familiales répondent effectivement aux nouvelles formes de vie familiale.

¹⁸ La statistique officielle est cependant, actuellement, limitée à des questions spécifiques relatives par exemple à la formation, la criminalité des mineurs, ou le prénom des nouveau-nés.

8 Bibliographie

- Archambault P. (2002), Séparation et divorce: quelles conséquences sur la réussite scolaire des enfants?, *Population et sociétés*, 379, 4 p.
- Fux B. (2005), *Evolution des formes de vie familiale*. Neuchâtel: OFS.
- Gourbin C., Masuy-Stroobant G. (1995), «Registration of Vital Data: are Live Births and Stillbirths Comparable all over Europe?», *Bulletin of the World Health Organization*, 73(4), 449–460.
- Heiniger M. (1996), Révision des statistiques du mouvement naturel de la population (BEVNAT), *Démos 1/96*, Berne: Office fédéral de la statistique.
- Kellerhals J., Widmer E. (2005). *Familles en Suisse. Les nouveaux liens*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- La Rochebrochard, E. (de) (2000), *Modélisation de la baisse de la fertilité avec l'âge de la femme et l'âge de l'homme* – Paris, Université Pierre et Marie Curie, 438 p. (Thèse de Biomathématiques), cité par H. Léridon (2004), «Les facteurs de la fécondabilité et du temps mort», in G. Caselli, J. Vallin, G. Wunsch et al. (2004), *Démographie: analyse et Synthèse. II. Les déterminants de la fécondité*. Paris: INED.
- Pressat R. (1983), *L'analyse démographique: concepts, méthodes, résultats*. Paris: Presses universitaires de France, 4^e édition.
- Risch H. A., Weiss N. S., Clarke A., Miller A. B. (1988), Risk factors for spontaneous abortion and his recurrence, *American Journal of Epidemiology*, 128(2), 420–430.
- Wanner P. (2001), Analyse biographique des événements familiaux. Une application à partir de la statistique du mouvement naturel BEVNAT, *Démos 3/2001*, Neuchâtel: OFS.
- Zingg W. (1997), Le mariage et le divorce depuis 1997, *Démos 4/97*. Berne: Office fédéral des assurances sociales.

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

<i>Moyen de diffusion</i>	<i>N° à composer</i>
Service de renseignements individuels	032 713 60 11 info@bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	www.statistique.admin.ch
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	www.news-stat.admin.ch
Publications: information approfondie (certaines sont disponibles sur disquette/CD-Rom)	032 713 60 60 order@bfs.admin.ch
Banque de données (accessible en ligne)	032 713 60 86 www.statweb.admin.ch

La liste des publications, mise à jour régulièrement, donne davantage de détails sur les divers moyens de diffusion. Elle se trouve sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch→Actualités→Publications.

Population

Liste des publications récentes de l'OFS dans le domaine Population:

Démos. Bulletin d'information démographique 3/2005. Evolution de la ségrégation professionnelle en Suisse en fonction du sexe et de la nationalité de 1970 à 2000, Neuchâtel 2005

N° de commande: 239-0503; ISBN: 3-303-01214-8

Démos. Bulletin d'information démographique 4/2005. Travail familial, modèles d'activité rémunérée et répartition du travail domestique, Neuchâtel 2005

N° de commande: 239-0504; ISBN: 3-303-01218-0

Portrait démographique de la Suisse. Edition 2005, Neuchâtel 2005

N° de commande: 480-0500; ISBN: 3-303-01209-1

La population étrangère en Suisse. Edition 2005, Neuchâtel 2005

N° de commande: 276-0500; ISBN: 3-303-01207-5

La présente étude, réalisée dans le cadre d'un projet pour le Fonds National pour la Recherche scientifique, traite principalement des relations entre parents et enfants ainsi que des conditions dans lesquelles se déroule l'enfance. En effet, certains événements pouvant survenir durant l'enfance – tels que le divorce des parents ou la naissance d'un frère ou d'une sœur – sont susceptibles d'interagir sur le développement de l'enfant et le déroulement de sa vie.

A l'aide de diverses approches statistiques, cette étude vise à mesurer, d'une part, l'incidence de différents événements liés à l'enfance et, d'autre part, à décrire les facteurs amplifiant ou freinant l'occurrence de ces événements, et à discuter leurs conséquences pour l'enfance et les relations entre générations.

N° de commande

239-0601

Commandes

tél.: 032 713 60 60

fax: 032 713 60 61

e-mail: order@bfs.admin.ch

Prix

7 francs (TVA excl.)

ISBN 3-303-01220-2

